
5th Session, 50th Legislature,
New Brunswick,
36 Elizabeth II, 1987

5^e session 50^e Législature,
Nouveau-Brunswick,
36 Elizabeth II, 1987

60

BILL

PROJET DE LOI

AN ACT TO AMEND THE CROWN
CONSTRUCTION CONTRACTS ACT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES CONTRATS
DE CONSTRUCTION DE LA COURONNE

MR. ROBERT A. HALL

M. ROBERT A. HALL

**An Act to Amend The
Crown Construction Contracts Act**

Her Majesty, by and with advice and consent of the Legislative Assembly of New Brunswick, enacts as follows:

1 *The Crown Construction Contracts Act, 1982, is amended by adding after section 2 the following:*

2.1 Every award of contract preceded by public tender for the construction repair or alteration of land or structures owned by the Crown shall be made to the contractor bidding lowest on that tender.

2.2 The Chairman of the Board of Management may waive the requirements of section 2.1 with respect to any proposed contract, and shall table an annual report of such waivers in the Legislature.

**Loi modifiant la Loi sur
les contrats de construction de la Couronne**

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, décrète:

1 *La loi sur les contrats de construction de la Couronne, 1982, est modifiée par l'adjonction après l'article 2 de ce qui suit:*

2.1 L'attribution d'un marché, précédée d'un appel d'offres ouvert, portant sur la construction, la réparation ou la modification de biens-fonds ou de construction appartenant à la Couronne devra être donné au contracteur avec la soumission la plus basse pour cette appel d'offre.

2.2 Le président du Conseil de Gestion, peut pour tout projet de marché, renoncer aux prescriptions de l'article 2.1 pour ce qui concerne tout contrat, et devra présenter un rapport annuel à la législature pour tout projet de marché refusé.

5th Session, 50th Legislature,
New Brunswick,
36 Elizabeth II, 1987

BILL

AN ACT TO AMEND THE CROWN
CONSTRUCTION CONTRACTS ACT

Read first time

Read second time

Committee

Read third time

MR. ROBERT A. HALL

5^e session 50^e Législature,
Nouveau-Brunswick,
36 Elizabeth II, 1987

PROJET DE LOI

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES CONTRATS
DE CONSTRUCTION DE LA COURONNE

Première lecture

Deuxième lecture

Comité

Troisième lecture

M. ROBERT A. HALL
